



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 16 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame MOREL a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-059 DECISIONS MODIFICATIVES 1

Vu l'article 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire M14 ;

Vu la délibération n° 23-024 du conseil municipal en date du 13 avril 2023 approuvant le Budget Primitif ;

Vu la réforme sur la taxe d'habitation de 2018,

Vu l'article 16 de la loi de finances 2020, établissant que la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera calculée à partir des bases d'imposition de 2020 avec application du taux de 2017.

Considérant que la commune souhaite favoriser la plantation d'arbres et arbustes en automne 2023.

A cette fin, il est nécessaire de procéder aux écritures suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : **10 000 €**
10226 – Taxe d'aménagement : 10 000 €

Dépenses : **10 000 €**
2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes : 10 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	25 476 €
70632 – Produits des services à caractère de loisirs :	8 658 €
74127 – Dotation nationale de péréquation :	10 018 €
744 - FCTVA :	6 800 €
Dépenses :	25 476 €
Ch. 014 Atténuation de produits	
7391178 – Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes :	25 476 €

Le budget reste équilibré et sincère.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

VALIDE la décision modificative n° 1 relative.

Vote : POUR : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

